

Questions orales

[Français]

LE SÉNAT

ON DEMANDE CE QUE COÛTERA LE RETARD RELATIF À
L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-11

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Soyez sans crainte, aujourd'hui, je vais laisser l'autre Chambre se reposer. Deux jours de suite, c'est trop!

D'abord, on est assez bien ici, on a la chance quand même d'avoir un député qui peut être là deux jours, trois jours de suite à se faire poser des questions sans avoir à prendre une journée de repos.

La question est donc la suivante: Peut-il nous dire, monsieur le Président, combien coûtera aux contribuables le délai apporté à l'approbation du projet de loi C-11, loi portant sur le pouvoir d'emprunt?

[Traduction]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'ai dit à plusieurs reprises que par leurs actes irréflectés, les gens de l'autre endroit . . .

M. le Président: A l'ordre. Les membres du Parlement, qu'ils siègent dans une chambre ou dans l'autre, doivent être traités avec respect.

* * *

[Français]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DOMTAR—LES EMPLOIS DANS LES CANTONS DE L'EST—LA
POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, ma question concerne le dossier de la Domtar et je la poserai au seul ministre qui semble être autorisé à y répondre. Monsieur le ministre, les travailleurs de la Domtar et de tous les secteurs connexes, je fais référence au secteur du bois, au secteur manufacturier et à tous les petits et moyens commerçants qui dépendent de ce dossier-là . . . Je vous dis qu'ils n'acceptent pas les raisons motivant ou justifiant le refus du ministère d'octroyer la subvention de 100 millions, et je vous pose la question suivante: Qu'entendez-vous faire précisément au cours des prochains jours pour sauvegarder, consolider ces milliers d'emplois en ce qui a trait aux Cantons de l'Est?

● (1440)

[Traduction]

L'hon. Tom McMillan (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, je tiens à préciser que je partage les préoccupations que le député exprime au nom de ses mandants. Nous de la majorité comprenons que le député a le devoir d'exprimer ces préoccupations. Il a sa circonscription à représenter mais notre circonscription, à nous de la majorité, est de dimension nationale. Les intérêts d'une circonscription en particulier ne correspondent pas toujours à ceux du pays, et le gouvernement national a le devoir de concilier tous ces intérêts au mieux.

Nous allons coopérer du mieux que nous pourrons avec la société, le syndicat et le député pour voir si la société ne pourrait pas trouver une autre source de financement pour donner suite à l'expansion qu'elle projette.

[Français]

M. Tardif: Monsieur le Président, alors je rappellerai au ministre qu'il ne s'agit pas de mes électeurs. Il s'agit de tous les Cantons de l'Est et d'une partie importante de l'économie du Québec dans ce dossier-là. Et je rappellerai au ministre, au moment où il était chef de l'opposition, lors d'une visite dans l'Estrie, le premier ministre disait: Un gouvernement conservateur «ne vous naiserait pas». Ottawa va vous appuyer. Je demande donc à cette Chambre: Qu'est-ce que vous avez l'intention de faire pour sauver ces emplois-là? Ces gens-là veulent des «jobs» pour demain, pour l'an prochain. Et je vous demande ce que vous allez faire en vous rappelant que c'est un dossier stratégique pour l'économie du Québec.

[Traduction]

M. McMillan: Monsieur le Président, le député doit savoir que le sort des 700 emplois qui sont en jeu dans cette ville nous préoccupe autant que celui des autres qui sont en cause dans les usines d'autres villes. Des fonctionnaires, des experts que nous avons consultés, des députés et des collègues du ministre au cabinet nous ont fait valoir qu'en accordant la subvention réclamée, nous mettrions en péril cinq ou six entreprises canadiennes concurrentes dans le même secteur. Des emplois seraient ainsi compromis non seulement à Windsor mais dans tout le pays. Nous ne voulons pas que cela se produise.

* * *

AIR CANADA

LES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL—LES CONSÉQUENCES POUR LES
EMPLOYÉS FÉMININS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le ministre des Transports sait-il que la société Air Canada négocie en vue de créer un nombre illimité d'emplois à temps partiel, ce qui obligera la main-d'œuvre féminine surtout, à troquer son travail à plein temps contre des emplois à temps partiel qui sont mal rémunérés, offrent des avantages sociaux insuffisants, n'assurent pas de sécurité d'emploi et réduisent les chances d'avancement? Le ministre appuie-t-il cette politique d'Air Canada qui va à l'encontre des principes d'équité en matière d'emploi?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, la députée veut sans doute parler des négociations qui sont en cours avec la CALEA. Étant donné que les parties sont actuellement en arbitrage, si je ne m'abuse, je serais malvenu de me prononcer.

ON DEMANDE QUE LES EMPLOYÉS FÉMININS SOIENT TRAITÉS
ÉQUITABLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, en ce qui concerne les emplois à temps partiel en général, il est bien évident que les femmes ont besoin de manger tous les jours et que bon nombre d'entre elles élèvent des enfants. Elles ne veulent pas qu'on les force à prendre des emplois à temps partiel.